

LES 20EMES CONTROVERSES EUROPÉENNES DE MARCIAC

Pour des territoires vivants... Faut que ça déménage !

30, 31 juillet et 1^{er} août 2014 à Marciac (Gers).

AGROÉCOLOGIE : QUI EST (VRAIMENT) PRÊT À COOPÉRER ?

Table ronde avec Christophe GARROUSSIA, agriculteur, membre du groupe local de réflexion ; Véronique LUCAS, doctorante FNCUMA/Inra-SAD ; Antoine POUPART, directeur technique et développement de InVivo AgroSolutions ; Omar BESSAOUD, enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier et François LÉGER, enseignant-chercheur à AgroParisTech.

www.agrobiosciences.org

Mission Agrobiosciences
Enfa BP 72 638
31 326 Castanet-Tolosan
TEL / 05 62 88 14 50





Pour des territoires vivants... Faut que ça déménage !
Le sujet des 20èmes Controverses européennes de Marciac

A l'heure où les territoires sont pris entre réformes en cours et fractures supposées, les 20èmes Controverses européennes de Marciac proposaient d'ouvrir un espace de disputes, sur la géographie de l'exclusion frappant notamment le monde rural, sur l'efficacité ou non des politiques publiques d'aménagement du territoire, sur les nouvelles coopérations et les alternatives à même de contrer les disparités économiques et de restaurer une cohésion sociale, en France, en Europe et dans les pays du Sud.

Près de 230 personnes ont participé à ces journées qui se sont déroulées les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2014 à Marciac.



Les Controverses européennes de Marciac

Nées il y a vingt ans, les Controverses européennes de Marciac se sont progressivement affirmées sur le plan local, national et européen comme un lieu exemplaire d'élaboration collective des problématiques liées à l'évolution du monde agricole et rural et à ses fonctions au sein de la société. Lieu de débats et de réflexion unique en Europe dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation, elles se singularisent par le décloisonnement des disciplines, le métissage des publics, la mise à plat des tensions et des questionnements.

Ouvertes à tous les citoyens, elles se déroulent chaque été à Marciac pendant le festival Jazz In Marciac.

Les Controverses européennes de Marciac sont co-organisées par la Mission d'Animation des Agrobiosciences et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, avec le soutien financier de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil général du Gers. L'Inra et la Fédération Nationale des Cuma étaient également partenaires de la 20^{ème} édition.

Contact

Valérie Péan, Mission d'Animation des Agrobiosciences
valerie.pean@agrobiosciences.com

AGROÉCOLOGIE : QUI EST (VRAIMENT) PRÊT A COOPÉRER ?

Avec la loi d'avenir qui lui est consacrée, l'agriculture opère un virage tant agronomique que symbolique : celui de l'agroécologie. Pour bien des analystes, ce projet d'une agriculture qui allie performances économiques et écologiques implique une étroite coopération entre acteurs d'un territoire : pour mutualiser les achats de matériel, échanger sur les pratiques, réduire les coûts de main d'œuvre, valoriser la production... Pour ce faire la loi prévoit la création d'un outil, le GIEE - le groupement d'intérêt économique et environnemental.

Reste cette difficulté : coopérer ne se décrète pas. Tout regroupement d'acteurs autour d'un même objectif n'induit pas spontanément une dynamique de coopération durable et fertile. D'où l'intitulé de cette table ronde : agroécologie, qui est (*vraiment*) prêt à coopérer ?

A la tribune, pour instruire ce sujet, Christophe Garroussia, agriculteur, membre du groupe local de réflexion ; Véronique Lucas, doctorante FNCUMA/Inra-SAD ; Antoine Poupart, directeur technique et développement de InVivo AgroSolutions ; Omar Bessaoud, enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, et François Léger, enseignant-chercheur à AgroParisTech.

UN PROJET QUI NE MANQUE PAS DE RESSOURCES...

Mission Agrobiosciences (MAA). Pour dresser un premier état des lieux de toutes les interrogations que suscite le projet agroécologique, nous avons sollicité l'analyse du groupe local de réflexion. Ce dernier s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de ce que ce projet suggère et de ce qu'il implique pour le devenir des territoires ruraux. Christophe Garroussia, agriculteur, membre de ce groupe, nous en livre la substantifique moelle.

Christophe Garroussia. Je suis certes agriculteur, membre de la chambre d'agriculture, mais je m'exprime ici au nom d'un groupe qui n'est pas spécifiquement agricole.

Si nous admettons ne pas connaître précisément les ressorts à même de dynamiser nos territoires ruraux, ne pouvons-nous pas supposer que le projet agroécologique soit tout à la fois une philosophie et un levier pour ce faire ? C'est l'hypothèse qui est la nôtre et que je vais vous détailler. Définir l'agroécologie est délicat, dès lors qu'on a posé le concept. Il s'agit de produire autant et mieux par une meilleure valorisation des ressources naturelles pour les substituer aux intrants, les agriculteurs étant appelés à devenir les acteurs de nouveaux développements économiques. Cette discipline située à la croisée de l'agronomie et de l'écologie nécessite cependant d'insister davantage sur notre expérience et les pratiques déjà mises en œuvre. Trois grands axes se distinguent.

Ressources naturelles et immatérielles

Le premier concerne l'utilisation des ressources – eau, sol, biodiversité, énergie. Les qualificatifs les plus souvent cités sont *économe* et *autonome*. Les techniques de travail simplifiées illustrent cette dimension, par leur aptitude à préserver le fonctionnement de l'écosystème. A contrario du concept utilitariste de support des productions agricoles, elles accroissent le taux d'humus du sol, atténuant le recours à l'irrigation comme les apports en minéraux. Les sols sont en outre moins sensibles à l'érosion. En témoigne la couleur des eaux d'écoulement après un orage. Le terme de ressources peut aussi être entendu dans un sens autre que les ressources naturelles. Les savoir-faire et les réserves foncières en sont deux exemples. A certains endroits de la plaine d'Adour, la tendance des exploitations est à l'agrandissement, là où des structures de maraîchage auraient toute leur place.

Un nécessaire équilibre des forces

Le deuxième axe porte sur les acteurs eux-mêmes. Le projet agroécologique implique une réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les agriculteurs sont sensibles à ces questions de santé, tout comme les consommateurs. Santé et bien-être sont deux dimensions importantes du projet. Avec ces nouvelles techniques culturales, cette volonté affichée de réduire les intrants chimiques, on change de pratique : le sol n'est plus considéré comme une « boîte noire » mais l'un des

maillons de la chaîne dont il faut comprendre le mode de fonctionnement. Ça *déménage* pour rester dans l'ambiance des Controverses. Dans ce cadre, la notion d'équilibre prend tout son sens. Equilibre des rendements, des écosystèmes, mais aussi des liens entre les hommes. Les producteurs ont besoin de reprendre la main sur la conduite de leur exploitation, de décider par eux-mêmes, de ne plus être passifs. Cela passe par plus d'expérimentation, plus de discussions, plus de réflexions collectives au sein de différents groupes. Les outils à disposition ne manquent pas : GPA (Groupement de vulgarisation agricole), CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale), réseau Internet, associations diverses...

Mieux valoriser les productions

Le troisième et dernier axe a pour maîtres mots la valorisation de la production. On ne peut plus rester sur une simple analyse micro-économique des exploitations, entre réduction des coûts de production et accroissement de la productivité. Il est nécessaire de parvenir à l'évaluation objective et mesurable de la qualité des produits. Il faut toucher le consommateur. Plusieurs pistes existent : création de circuits courts pour alimenter la restauration collective ; développement de magasins de producteurs ou de *drive* ; mise en place d'une traçabilité des produits agroécologiques aujourd'hui inexistantes du fait de l'organisation des systèmes de stockage ; relance du couple élevage/production de céréales... Pour valoriser au mieux ces productions faut-il rester sur des marchés de niche, investir dans les nouveaux modes de distribution ou toquer à la porte de la grande distribution ? La question des modes de distribution a été posée.

Reste enfin cet élément qu'est l'évaluation « agroécologique » des pratiques agricoles. La chose est complexe. Il y a d'abord cette nécessité : les indicateurs doivent être définis localement. On ne peut pas généraliser un taux d'humus alors que celui-ci dépend des conditions pédoclimatiques. Il y a ensuite cet impératif : comment intégrer l'utilité sociale de ces nouvelles pratiques ? Prenons un bassin versant cultivé en semi-direct. Cette pratique limite l'érosion des sols, donc la production de boue, laquelle ne se déverse pas sur la voirie ou dans les cours d'eau. Conclusion : des infrastructures et des espaces naturels préservés et des coûts d'entretien réduits d'autant.

Pour conclure, je dirai qu'il faut redonner une place à l'expérimentation, à la recherche de terrain, à la recherche publique, à la construction de projets locaux et collectifs. On verra bien quelle histoire va s'écrire avec les GIEE – Groupement d'intérêt économique et écologique. Tout ceci doit également nous amener à réfléchir sur les conditions de financement de l'innovation, tant dans son développement que dans sa mise en œuvre.

AGROÉCOLOGIE : CE QUE COOPÉRER SUPPOSE

MAA. Vous l'avez exprimé : le projet agroécologique passe par une mise en commun des expériences et des savoirs des agriculteurs d'un même territoire. La coopération en constitue l'un des piliers. Venons-en à la question centrale de cette table ronde : agroécologie, qui est (*vraiment*) prêt à coopérer ? Sur quelles bases construire la coopération ? Quelles sont les difficultés à surmonter ?

Nous allons en discuter avec Véronique Lucas, doctorante FNCUMA/Inra-SAD, et Antoine Poupert, directeur technique et développement de InVivo AgroSolutions.

MAA. Véronique Lucas, votre recherche doctorale porte sur les formes d'action collective de proximité des agriculteurs engagés dans l'agroécologie. Vous êtes très souvent sur le terrain auprès de celles et ceux qui ont fait le choix de l'agroécologie avant même que celle-ci ne soit un projet politique. Dans quelle mesure cette pratique modifie-t-elle les modes de coopération existant ?

Véronique LUCAS. J'ai pu constater dans mon travail de sociologue que les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agroécologiques pour avoir des systèmes de production plus économes, autonomes, voire résilients pour ceux qui sont confrontés à la plus grande variabilité climatique, ont besoin de ré-organiser lesdits systèmes pour tendre vers des ensembles plus diversifiés. Ces démarches engendrent de nouvelles tâches. Souvent peu mécanisables, elles nécessitent de fait des besoins accrus en main d'œuvre, qui se font sentir à des périodes précises. Elles amènent les agriculteurs à réintégrer de nouvelles activités dans les

systèmes de production, activités qu'ils avaient eu tendance à déléguer à l'agrofourmiture. Citons l'exemple d'éleveurs en recherche d'autonomie pour l'alimentation du bétail, obligés d'intégrer de nouvelles cultures dans l'assolement pour fabriquer les rations alimentaires. Tout ceci génère un surcroît de main d'œuvre et de nouveaux besoins d'équipement.

Cet exemple montre bien que le projet agroécologique demande une certaine réorganisation et induit une complexification du travail sur l'exploitation. C'est pour y faire face que les agriculteurs se tournent vers la coopération entre pairs. Les atouts : mutualiser les ressources, optimiser l'organisation du travail, voire même développer d'autres activités pour rentabiliser les surcoûts.

*Non pas seulement une coopération
mais une hybridation*

Ceci étant, coopérer n'est pas chose nouvelle. C'est une réponse classique à l'apparition de nouveaux enjeux. J'ai par contre pu remarquer que la coopération se traduisait par une forme d'hybridation des fonctions. On peut ainsi trouver dans une même forme de coopération des processus d'investissement partagés, une organisation du travail en commun, des processus de construction de la connaissance, des mécanismes pour partager les risques, des constructions de partenariat avec des acteurs non agricoles. Toutes ces dynamiques diffèrent des tendances impulsées par le processus de modernisation qui avait certes initié la coopération mais de manière bien plus spécialisée : aux Cuma le machinisme, aux coopératives d'approvisionnement l'accès aux intrants, aux groupes de développement la construction de connaissances. Désormais, plusieurs fonctions tendent à être hybridées dans une seule et même forme. Je citerai un exemple pour être un peu plus précise. Une Cuma s'est récemment constituée dans l'Ain autour d'un projet de séchage collectif de la luzerne. Il s'agissait, à l'origine, de surmonter les difficultés posées par la récolte de cette plante. Celle-ci est en effet assez problématique, limitant de fait son utilisation, malgré de sérieux atouts agronomiques. Treize producteurs ont choisi de se regrouper et de mélanger leur production de luzerne dans une installation de séchage commune, limitant ainsi les coûts. Pour mutualiser cette production, ils se sont dotés d'un cahier des charges qui définit la qualité du fourrage au champ et les modes de conduites afférentes. Avant chaque période de fauche, une commission interne composée de trois agriculteurs et d'un technicien visite chaque parcelle et évalue la qualité floristique des

prairies. Les parcelles sont classées selon leurs caractéristiques pour que, à l'issue du séchage, chaque producteur récupère du foin de la même qualité que le fourrage qu'il a livré. Cet exemple illustre bien les différentes fonctions qui sont réunies : investissement collectif pour acquérir les équipements, organisation commune d'une partie de la production, construction de connaissances, et mécanisme de garantie de la qualité.

MAA. Antoine Poupart, vous travaillez à InVivo Agrosolutions, une structure qui regroupe de nombreuses coopératives. En quoi ce projet agroécologique vous interpelle-t-il ?

Antoine Poupart. Véronique Lucas a parlé des pratiques et des actions conduites à l'échelle de l'exploitation. Permettez-moi une remarque : l'agriculteur s'inscrit dans un système socio-économique plus large. Pour que le projet agroécologique puisse voir le jour, il faut que les structures situées en amont et en aval de l'exploitation le partagent. Prenons un agriculteur qui se convertit en AB : si personne n'est là pour l'approvisionner en semences bio puis collecter sa production, ses efforts resteront nuls... Même cas pour la luzerne. Sans structure pour la collecter, les producteurs n'iront pas loin. Les coopératives sont présentes à tous les maillons : en amont via les approvisionnements, en parallèle de l'exploitation avec les activités de conseil, et en aval via la collecte. Elles doivent elles-aussi partager le projet agroécologique décidé par les adhérents.

A ce titre, elles sont appelés à évoluer sur un certain nombre de points. A défaut, elles ne pourront pas jouer leur rôle, fondamental, de catalyseur, de trait d'union entre les ressources locales sur un territoire, qu'elles soient naturelles ou humaines, et les attentes globales des filières et des marchés. Ces mutations sont de trois ordres. Le premier aspect concerne l'organisation du conseil, la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. Ensuite, il convient de s'interroger sur les modes de gouvernance. Nous avons évoqué ce matin l'augmentation de la taille des structures avec les phénomènes de regroupement/concentration. Il faut penser une gouvernance qui leur permet de garder un pied dans les territoires, d'autoriser le dialogue avec les adhérents, et de rester implanté sur les marchés internationaux. Certaines structures arrivent à jouer sur les deux tableaux. Enfin, il faut penser des modèles économiques qui soient cohérents avec l'ambition agroécologique.

MAA. Au vu des objectifs du projet agroécologique, quels sont, selon votre expérience, les freins à lever ?

Véronique Lucas. Les difficultés tiennent aux conditions de la coopération. Au sein des groupes que j'ai étudiés, deux facteurs peuvent expliquer l'émergence de projets agroécologiques collaboratifs. Dans le premier cas, les groupes bénéficiaient d'expériences collectives préalables. Les individus avaient d'ores et déjà travaillé ensemble et disposaient d'un niveau approfondi d'interconnaissance. Cette confiance mutuelle les a tout naturellement conduits à évoluer ensemble vers de nouvelles stratégies avec une organisation collective adaptée, plus engageante que par le passé. Dans le second cas, c'est un tiers qui a joué le rôle de catalyseur. Celui-ci peut être un animateur ou un conseiller, un professionnel œuvrant à l'échelle du territoire, capable de repérer les besoins des agriculteurs, puis de les mettre en lien. Ces acteurs ont aussi la capacité d'améliorer la qualité des dialogues entre agriculteurs au sein de ces nouveaux collectifs pour ainsi acquérir le degré d'interconnaissance et de confiance que requiert ce type de projet.

Or non seulement ces deux facteurs sont loin d'être répandus mais ils risquent, en outre, d'être encore moins présents à l'avenir. Prenons les dynamiques collectives : tous les territoires ne se valent pas. On remarque ainsi que les plus dynamiques sont ceux qui ont soutenu les initiatives d'auto-organisation dès la mise en place des dispositifs de développement au moment des lois d'orientation de 1960-1962. Ces territoires ont historiquement inscrit l'auto-organisation dans leur horizon social et culturel, a contrario de ceux qui ont privilégié à l'époque la seule diffusion ascendante des nouvelles propositions techniques. Il en résulte aujourd'hui des territoires plus favorables à la coopération que d'autres.

Néanmoins, même au sein de ceux-ci, les conditions sociales changent. Cela a été très bien rappelé par Jean-Jacques Laplante : les mondes agricoles sont pluriels et hétérogènes. Et cette hétérogénéité des formes d'agriculture s'accroît. L'approche agroécologique va contribuer à complexifier encore un peu plus le paysage parce qu'elle induit une diversification des systèmes d'exploitation. A cela s'ajoute un autre élément, soulevé par Jean-Baptiste Cavalier, et qui concerne le renouvellement des générations. Le profil des actifs agricoles se modifie. Les jeunes ont des parcours de plus en plus divers, avec un taux d'installation hors cadre familial en constante augmentation. Cette hétérogénéité croissante génère un réel besoin

de concertation, de délibération entre les agriculteurs pour qu'ils puissent être en phase les uns avec les autres au point d'envisager par la suite des actions en commun.

Il faudra cultiver les conditions favorables à la coopération entre agriculteurs

Parallèlement, on assiste à une fragilisation des capacités d'accompagnement de proximité, via la baisse des financements publics aux organismes d'appui, doublée d'une difficulté à renouveler les compétences d'accompagnement. Cela signifie qu'il faudra cultiver de manière très volontariste les conditions nécessaires à la coopération pour l'agroécologie, car elles sont à ce jour loin d'être réunies. J'aimerais citer ici un exemple illustrant l'impact de ces évolutions. En réalisant des entretiens auprès de jeunes agriculteurs, j'ai remarqué que ce qui pouvait être perçu par les autres agriculteurs comme de la passivité était plutôt une forme de réserve, presque d'autocensure. Pour ces jeunes, l'inscription au sein d'un réseau comme une Cuma est importante pour la viabilité économique de leur exploitation. Ils veulent à tout prix être intégrés et crédibles aux yeux de leurs pairs. De fait, ils n'expriment ni leurs interrogations ni leurs doutes ; ils n'évoquent pas les expériences innovantes qu'ils mènent au sein de leur exploitation, par crainte d'étaler leur ignorance ou de passer pour des originaux. C'est un exemple parmi d'autres de comportements que j'ai pu observer et qui montre bien qu'il ne suffit pas de mettre les agriculteurs autour de la table pour que les projets collectifs émergent. Bien au contraire.

MAA. Antoine Poupart, vous travaillez à une échelle différente. Observez-vous les mêmes choses que Véronique ? Ou avez-vous une autre lecture du contexte ?

Antoine Poupart. Il y a de mon point de vue deux principaux verrous à faire sauter. L'un concerne la manière de piloter les politiques publiques ; le second a pour leitmotiv l'éclatement des mondes agricoles, tel qu'il a été posé par François Purseigle et Bertrand Hervieu¹.

Commençons par la question des politiques publiques. L'ambition agroécologique va très mal s'accorder avec notre manière de conduire les politiques publiques. Celles-ci sont toujours descendantes. L'Etat préconise, établit des critères d'évaluation normés et standardisés, puis mène des actions de contrôle sur la base de ces critères descendants sans jamais prendre en considération les spécificités des territoires. De

¹ Les mondes agricoles en politique, Presse de Sciences Po. http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2852

mon point de vue, le projet agroécologique appelle un autre mode de fonctionnement, plus ascendant. Non pas un contrôle *a priori* mais *a posteriori*. Ce renversement permet aux acteurs socioéconomiques des territoires d'avoir le champ libre pour concevoir des projets, sans être d'emblée enfermés dans un carcan. L'Etat n'est pas pour autant dépossédé de son pouvoir de contrôle ou de pilotage puisque c'est bien lui qui décide *in fine* si les projets sont conformes ou pas.

Prenons le cas des mesures agroenvironnementales (MAE)² relatives à la fertilisation. La MAE est la même pour toute la France : de 160 à 140 unités d'azote. Ceci n'a aucun sens ni d'un point de vue environnemental, ni d'un point de vue économique. En Poitou-Charentes, les agriculteurs avaient des schémas de fertilisation voisins des exigences de la MAE ; ils n'ont donc eu aucun mal à contractualiser la mesure. Résultat : on a dépensé de l'argent public sans rien changer. A contrario, dans le bassin parisien, aucun agriculteur n'a suivi. Pourquoi ? Parce que dès lors que l'on compare la compensation apportée par la MAE avec la perte de rendement, donc de revenu, qu'induit le passage à 140 U d'azote, on voit très vite de quel côté penche la balance ! Voilà la plus parfaite illustration de l'inefficacité de ces mesures descendantes, dont on juge la pertinence bien plus sur leur contrôlabilité que sur leur impact réel. Il est malheureusement plus facile de contrôler une dose d'azote apportée qu'une teneur en nitrates à la sortie de la parcellaire.

On ne peut pas appliquer les mêmes recettes partout...

A contrario, il existe des mesures ascendantes qui restent cohérentes avec les politiques publiques. Nous accompagnons des coopératives dans la mise en place d'opérations de compensation écologique. Ces actions sont conduites localement après diagnostic, et tiennent compte des spécificités et des besoins de chaque territoire. Par exemple, en Champagne-Ardenne, l'analyse a montré que ce territoire présentait un vrai déficit paysager et

² Les mesures agroenvironnementales sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'exploitant qui souscrit une mesure agroenvironnementale s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agroenvironnementales en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques. Source : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/mae-internet.pdf>

qu'il était pertinent d'y réimplanter des haies. Ce type de démarche a du sens dans ce territoire, parce que l'on se situe dans l'*open field* marnais. Mais il ne peut pas faire recette partout. Pensez-vous qu'il soit crédible de vendre une telle recette dans le bocage normand ? Evidemment non. On voit bien que ce type d'actions n'est efficace que lorsqu'il est pensé en fonction des singularités de chaque territoire.

Le second verrou concerne l'éclatement des mondes agricoles. Cela a été dit à plusieurs reprises : on ne peut pas considérer les agriculteurs comme un tout. Il y en a autant que d'exploitations. Et chacun d'eux a des atouts à faire valoir dans le cadre de cette ambition agroécologique, de l'agriculteur qui dirige une exploitation familiale de 70 hectares à l'agro-manager beauceron. Aussi gardons-nous de sacrifier un modèle d'exploitation plutôt qu'un autre. Car si l'on évoque souvent le potentiel de l'exploitation familiale, on aborde bien peu celui des grosses structures qui disposent des capitaux nécessaires pour investir (drones, pilotage par GPS...), et de la faculté à s'adapter aux variations des cours de matières premières garantissant ainsi leur pérennité. Par ailleurs, on rencontre de plus en plus d'agro-managers qui se comportent comme des chefs d'entreprise et intègrent dans leur activité ces aspects environnementaux et sociétaux au même titre que le prix des engrais ou du blé. Tout cela pour dire que nous devons avoir une approche large et ne pas penser que c'est en calquant un modèle d'exploitation que l'on arrivera à diffuser ce type d'ambition.

MAA. Comment dès lors mener à bien cette ambition dans un contexte de forte hétérogénéité des modèles agricoles ? Véronique, vous avez suivi de nombreuses expériences : quelles initiatives ont retenu votre attention ? Et, dans le cas des jeunes, comment libérer la parole ?

Véronique Lucas. Je citerai d'abord deux expériences du réseau Cuma qui révèlent des prises de conscience. La première d'entre elles se situe dans la Sarthe. Le réseau a intégré en un laps de temps restreint de nouvelles recrues, toutes assez jeunes. Or celles-ci s'exprimaient peu. Les responsables ont eu l'idée d'organiser une réunion spécifique, réservée à ces nouveaux arrivants, pour qu'ils puissent plus facilement exposer leur projet, nommer leurs besoins. Parmi les nouvelles recrues se trouvaient des fils et des filles d'agriculteurs membres de la Cuma. Leurs parents ont eu l'intelligence de ne pas participer à ces réunions pour laisser le champ libre à leurs enfants.

Dans une autre Cuma confrontée à un problème similaire, c'est l'organisation de la fédération départementale qui a été modifiée : les animateurs salariés ont été affectés à un territoire précis, pour garantir un accompagnement de proximité, faciliter la mise en lien des agriculteurs, animer une dynamique collective...

Une autre expérience, non pas française mais québécoise, peut inspirer notre réflexion. Le Québec a renouvelé ses politiques de développement rural dans les années 90, suite aux Etats généraux de la ruralité qui ont été portés par la société civile. Ils ont ré-organisé leur politique rurale avec une approche de mobilisation des communautés rurales (pour reprendre leur terminologie) afin d'insuffler des processus de décentralisation et de développement rural plus endogènes. Cela a donné lieu à la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale, marquée par le déploiement de plusieurs centaines d'agents de développement rural. Véritables acteurs de terrain, ils ont pour rôle d'accompagner toutes les initiatives locales qui peuvent émerger et de mettre les acteurs en lien. Pour ce faire, chaque territoire, l'équivalent de nos intercommunalités, a reçu du gouvernement provincial une subvention couvrant le coût d'un poste d'agent de développement rural. Des cursus universitaires spécifiques ont également été mis en place, pour que chaque agent dispose d'une formation commune, tout comme un organisme chargé de mettre ces agents en réseau pour faciliter l'échange de pratiques et d'expériences, et l'élaboration commune d'outils méthodologiques.

Ces différentes expériences peuvent donc alimenter la réflexion pour que les GIEE ne renforcent pas seulement les initiatives de coopération des seuls agriculteurs bénéficiant de conditions sociales et territoriales favorables, mais permettent de soutenir les efforts d'innovation d'un maximum d'agriculteurs.

MAA. Antoine Poupart, vous nous avez expliqué tout à l'heure que les structures coopératives sont amenées à évoluer, sous deux angles : la gouvernance et les modèles économiques. S'agit-il de stratégies qui sont aujourd'hui les vôtres, au sein d'InVivo, pour mener ce projet agroécologique ?

Antoine Poupart. Il faut avoir une vision raisonnable de soi. Les structures coopératives françaises sont relativement imposantes ; elles n'ont, de fait, pas le même niveau d'agilité que les réseaux plus petits ou plus jeunes, tels que

Reneta³. De fait, il est vrai que l'on ne se situera jamais à l'avant-garde de l'innovation. L'atout des coopératives réside ailleurs, dans leur capacité de diffusion à grande échelle, par leur vaste réseau de conseillers qui travaillent en lien avec les agriculteurs. Ou dans la possibilité qu'elles offrent de donner une réalité économique à l'agroécologie. On trouvera toujours 10 à 15% de pionniers qui s'engageront sur des projets innovants par goût de la nouveauté. Problème : on ne fait jamais d'un projet porté par 10% de pionniers, une ambition nationale. Tout notre travail consiste donc à donner une réalité économique à cette ambition pour embarquer les 90% d'agriculteurs restant. Le seul horizon intellectuel ne suffira pas...

C'est au regard de ces deux éléments qu'est structurée notre stratégie. Premier axe fort, le conseil, avec cette exigence : être en capacité de dispenser un conseil de très haut niveau. C'est à cette condition que l'on pourra capter, conserver ou fidéliser les agriculteurs dans un réseau de coopératives. Quand un agriculteur reconnaît la valeur du conseil donné par sa coopérative, cela a un effet sur l'ensemble de l'économie de la coopérative. Dans cette perspective, nous continuons à investir lourdement en R&D sur des aspects tels que les nouvelles technologies - drones, GPS -, aspects qui seront importants demain. Le conseil est aussi une affaire économique, en ce sens qu'il est de plus en plus souvent rémunéré. Il constitue donc une source de revenus pour la coopérative.

Le second axe consiste à donner une raison économique à ce projet agroécologique. Nous développons fortement tout ce qui concerne la rémunération pour services environnementaux. Les contrats de compensation écologique en sont un exemple, tout comme les certificats d'économie d'énergie (réduction des consommations énergétiques). Tous ces aspects sont autant d'éléments qui confèrent une réalité économique au projet agroécologique. Ils permettent en outre de financer la transition et de diversifier les revenus. Ainsi, une exploitation qui décide de réimplanter des haies va bénéficier de la part d'InVivo d'un soutien financier de 10 000€ pour 800 mètres de haies. L'objectif n'est pas de compenser un surcoût ou un manque à gagner comme le proposent les MAE, mais bien de rémunérer un service environnemental à la hauteur de ce qu'il vaut.

³ Voir le témoignage de JB Cavalier, coordinateur-animateur du réseau Reneta.

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3879

A l'échelle de la coopérative, nous avons également ajusté nos modèles économiques, il y a de cela cinq ans. 50% du marché des pesticides transitent par les mains d'InVivo. Difficile d'afficher une ambition agroécologique dans ce contexte. Voilà pourquoi nous avons changé notre modèle économique pour que la création de valeur sur le marché des phytosanitaires, autrement dit notre rémunération, soit au maximum décorrélée des volumes vendus. Que les volumes baissent n'est plus un problème pour nous. Cette décision nous permet d'être en cohérence avec nos ambitions agroécologiques. C'est certes moins visible et sexy que d'être au jour le jour sur le terrain mais tout aussi structurant pour faire vivre une ambition collective autour de ces sujets.

L'AGROÉCOLOGIE REBAT LES CARTES DE LA MODERNITÉ

MAA. La question de l'agroécologie ne se borne pas aux frontières hexagonales. Comment cela se passe-t-il ailleurs ? Nous avons demandé à Omar Bessaoud, enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, fidèle ami des Controverses de nous livrer une réaction, très libre.

Omar Bessaoud. Tout cela me laisse rêveur. Il y a là une politique clairement affichée, avec un paradigme technique – l'agroécologie –, des instituts de recherche adossés au projet, des acteurs qui portent en local des initiatives... Dans les pays d'Afrique du Nord, on est loin mais alors très loin de tout cela, au sens où on commence à peine à en parler. J'étais par hasard à Alger lorsque s'est tenu un séminaire sur l'agroécologie, avec d'un côté, les grands noms de la recherche agronomique française sur le sujet, Jean-Marc Meynard⁴, Marion Guillou⁵, et

⁴ Directeur de recherche Inra, Agronome, spécialiste de la conception de systèmes de culture (de l'échelle de la parcelle à celle du paysage), en articulation avec des écologues, économistes, ergonomes et sociologue.

<http://www6.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/Equipe-Concepts/Membres-concepts/Fiches/Meynard-presentation>

⁵ Présidente d'Agreenium, Ancienne Présidente directrice générale de l'Inra. Marion Guillou a eu pour mission d'identifier tous les leviers de développement de nouveaux modèles agricoles : « [Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier](#)

de l'autre l'*establishment* de la recherche algérienne des décideurs, des organisations professionnelles. Ceux-ci entendaient parler pour la première fois d'agroécologie. Mon sentiment est que nous en sommes encore très loin. Et cette remarque vaut autant pour l'Algérie que pour le Maroc, la Tunisie ou l'Égypte. Pourquoi ? Parce que l'on a importé dans ces pays sur les terres les plus riches et les plaines irriguées le modèle productiviste français : de vaste bassin de production, avec des périmètres irrigués, l'ensemble des cultures étant dédié à l'exportation. Autre marque de fabrique de cette agriculture, l'utilisation des intrants. L'Égypte est, je crois, l'un des plus gros consommateur d'engrais d'Afrique du Nord et de techniques sophistiquées.

L'importation de ce modèle s'est avérée lourde de conséquences environnementales, bien plus sévères dans les pays du Maghreb qu'ici, du fait de la fragilité comme de la rareté des ressources. Prenons l'exemple du Maroc. Sur neuf bassins hydrauliques où sont développées ces grandes cultures, avec des sociétés étrangères françaises, espagnoles, etc., cinq connaissent aujourd'hui une situation de déficit structurel. Le processus de dégradation des sols et des pollutions des eaux sur les territoires où cette agriculture s'est déployée est, on le sait aujourd'hui, très avancé en Tunisie.

L'histoire se répète

J'aimerais ici rappeler une chose. Dans les années 1940-1950, l'agriculture dans les territoires colonisés était bien plus moderne, performante, et équipée que sa voisine hexagonale. Mais cela n'a guère profité aux populations locales. Exception faite du vin, véritable symbole de la colonisation, dont la production était majoritairement tournée vers l'exportation, la balance commerciale et alimentaire algérienne était déficitaire. Tout ceci s'est opéré au détriment de la consommation alimentaire et des équilibres nutritionnels des populations et d'une paysannerie dépossédée de ses meilleures terres comme de ses ressources.

Cette histoire semble être reproduite. Ce modèle qui a produit ce dualisme, engendré d'énormes coûts sociaux avec un sous-prolétariat agricole, se répète. C'est ce que nous avons pu constater avec certains collègues en revisitant, pour un numéro spécial de la revue d'Histoire Moderne, les réformes agraires des années 1960-1970. On a reproduit ce dualisme. On ne peut pas aborder la question de l'agroécologie si on ne rappelle

[compétitivité et respect de l'environnement - Propositions pour le Ministre \(PDF - 3.7 Mo\)](#) »

pas ces faits. Il y a un lien fort entre les processus de modernisation et les systèmes techniques mis en place comme le rappelaient au début du siècle des agronomes français partisans en Algérie d'une « agrologie spécifique à l'Afrique du Nord⁶ ». Car, soyons clairs, toutes les politiques publiques, de la politique de rénovation rurale algérienne, à la politique tunisienne, en passant par le plan Maroc Vert⁷ reproduisent ce système dualiste et tendent à marginaliser les paysanneries détentrices de savoirs et de savoir-faire qui ont fait leurs preuves. Le modèle dominant aujourd'hui, celui qui est politiquement promu, est donc celui-là.

*Redonner à la paysannerie
la place qu'elle mérite*

En dédiant l'année 2014 à l'agriculture familiale, la FAO a jeté un (petit) pavé dans la mare. Que découvre-t-on alors ? Que les pays du Maghreb ont une petite paysannerie et qu'à la différence des pays de l'Union Européenne, celle-ci n'a pas disparu. Elle est même en augmentation puisque la population agricole s'accroît en dépit de l'exode rural. 40 à 50 000 jeunes actifs, fils de paysans, arrivent sur le marché du travail marocain et algérien, près de 30 000 en Tunisie. Au Maroc, 80% des ménages agricoles relèvent de l'agriculture familiale. Certes, les 20% restant produisent à eux seuls la moitié de la valeur ajoutée et assurent les ¾ des exportations, mais les produits céréaliers, les légumes secs, les pois chiche, la viande de mouton, toutes ces denrées sont produites par les petits agriculteurs.

Si, en France, souffle un vent de patrimonialisation, au Maghreb nul besoin de célébrer le patrimoine ou de le réinventer. Il n'a pas disparu ; il est toujours aux mains des paysans. Ce sont eux qui détiennent les savoirs, les pratiques qui ont permis à des systèmes agricoles de se reproduire dans le temps. Prenons l'exemple de la biodiversité. Il y a peu de temps de cela, j'ai fait une tournée dans 4 *wilayas* (départements) d'Algérie. J'y ai rencontré des agriculteurs qui détiennent et conservent jalousement leurs propres semences parfois anciennes. Ces mêmes agriculteurs qui

pratiquent l'agriculture attelée pour prévenir toute destruction des sols. Les bergers comprenaient généralement les subtilités de l'écologie locale lorsqu'ils planifiaient le mouvement de leurs troupeaux, et les manipulaient pour le plus grand bénéfice des animaux et des plantes. Le modèle de gestion était parfaitement adapté au climat et à la végétation. Les populations cultivaient les produits agricoles en complément de l'élevage. L'une des techniques traditionnelles de gestion des terres les plus courantes dans de vastes territoires (hautes plaines sèches) était l'incendie semi-contrôlé, afin d'améliorer la production de deux piliers traditionnels de l'économie agricole : les céréales et le bétail. Les cendres fournissaient l'engrais et détruisaient les herbes nuisibles et les parasites. Nous savons que dans de nombreuses régions du Maghreb, y compris les parties du Tell, la végétation s'arrête presque complètement l'été. Pourtant, la végétation herbacée, bien que rare, ne disparaît pas complètement. Avec les premières pluies, les plantes annuelles germent en masse, les plantes vivaces poussent à nouveau et la terre est bientôt couverte d'un épais tapis de verdure. Bernard Pecqueur évoquait les ressources (matérielles ou immatérielles) cachées. Les paysans détiennent des ressources, des savoirs cachés qui attendent d'être découverts. Ces connaissances ont permis à des populations de pratiquer l'agriculture dans des territoires aussi exigeants et fragiles que les vallées encaissées de l'Atlas ou les oasis. Ce qui était hier considéré comme une faiblesse, un handicap, constitue désormais une richesse que nous devons exhumer.

Cela exige deux révolutions. L'une politique qui réhabilite la place de cette petite agriculture. L'autre épistémologique, avec un profond changement de paradigme. Certains agronomes français des 19èmes et 20èmes siècles plaidaient ainsi pour cette « agronomie Nord Africaine » qui tienne compte de l'aridité et de la nature des sols, des savoirs des agriculteurs. Nous devons renouer avec ce fil. L'Inra l'a bien compris en lançant un vaste programme d'inventaire de toutes ces pratiques, région par région. C'est le fait le plus positif qui contribuera certainement, dans le cadre des coopérations avec l'INRA-Algérie par exemple, à faire avancer la réflexion sur les référents techniques à promouvoir dans des pays fortement exposés aux risques d'érosion de leurs ressources.

⁶ Lecq et Rivière Lecq, H. et Rivière, Ch. (1906 b), *Encyclopédie agricole*, publiée par une réunion d'ingénieurs agronomes sous la direction de G. Wery, *Cultures du Midi, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc*, 2ème édition en 1917 et troisième édition revue et corrigée en 1924, Librairie J. B Baillière et fils Paris.

⁷ Lancé en avril 2008 par le roi Mohammed VI, le plan Maroc vert vise à faire de l'agriculture « un levier de développement socioéconomique » <http://www.finances.gov.ma/fr/Pages/Strategie/Strategie-de-d%C3%A9veloppement-agricole-le-Plan-Maroc-Vert.aspx?m=Investisseur&m2=Investissement>

AGROÉCOLOGIE : POURQUOI ALLER VERS L'ACTION COLLECTIVE ?

MAA. 2002, 8^{ème} Université d'Eté de l'Innovation Rurale (Controverses européennes de Marciac). François Léger dresse à la tribune un portrait à double tranchant des CTE, les Contrats territoriaux d'exploitation. Lancés en 1999, ces contrats individuels avaient pour objectif d'engager l'agriculture dans la voie de la durabilité. Le CTE ? « une innovation radicale et remarquable qui n'a pu fonctionner de façon pleinement satisfaisante » dites-vous⁸. La raison de cet échec tient en deux notions : absence de « territoire », et de culture de la démocratie à l'échelle locale. Douze ans plus tard, la durabilité des modèles agricoles est toujours d'actualité. Les CTE ont laissé place aux GIEE ; l'individu au collectif. A l'issue de cette table ronde, quel est votre sentiment ? Sommes-nous mieux armés pour aborder pleinement ce projet d'une agriculture plus respectueuse des systèmes ?

François Léger. Je ne parlerai pas des CTE, affaire ancienne qui n'intéresse guère plus personne à l'exception des historiens. Je repartirai plutôt du sujet instruit en ce début d'après-midi, celui de la coopération, de l'action collective en agroécologie, et de cette question : pourquoi avons-nous, aujourd'hui, dans les mondes agricoles, des raisons d'aller vers l'action collective ?

La position que j'occupe me permet d'être attentif à ce que l'on nomme les signaux faibles. Et je constate que, depuis une dizaine d'années, de nouvelles formes d'action collective se développent non plus seulement en amont ou en aval de la production agricole mais au cœur même de celle-ci.

Cinq bonnes raisons de s'associer

Comment expliquer un tel essor ? Les raisons sont multiples. La première d'entre elles est éminemment classique et a pour objet l'accès à des ressources externes aux exploitations. Il s'agit typiquement de l'achat d'équipements lourds – machines, outils – comme cela se pratique au sein des Cuma. Ceci étant, d'autres formes voient le jour. Dans un contexte où se développe l'agriculture de firme telle qu'a pu la

définir François Purseigle, les agriculteurs s'organisent pour disposer d'une force de frappe suffisante pour mettre en concurrence fournisseurs et équipementiers. On assiste ainsi à la création de groupement d'achats, de collectifs de producteurs et d'entrepreneurs agricoles.

La deuxième raison concerne l'accès aux marchés. On songe bien sûr tout de suite aux coopératives de producteurs. Reste que les choses se déplacent de ces structures devenues trop grosses vers des formes médianes, d'entreprises gérées collectivement et qui ont pour finalité un marché très spécifique. Pierre Moureu évoquait ce matin le magasin de producteurs qu'il a contribué à créer. Des initiatives de ce type, de vente en circuit-court, fleurissent un peu partout. Ces nouvelles formes d'insertion marchande ont un double objectif : d'une part permettre aux agriculteurs de se réapproprier la plus-value marchande de leur travail ; et d'autre part, de se ré-identifier auprès des consommateurs et des citoyens, de reconstruire une identité dans le lien avec l'autre. Si je ne connais pas le client du supermarché, j'arrive par contre à connaître celui du magasin de producteurs et à discuter avec lui. C'est une dimension tout à fait essentielle.

Troisième raison, et non des moindres, repenser l'organisation du travail. C'est un aspect majeur de l'action collective. Il s'inscrit dans un phénomène dont nous avons parlé hier, que l'on pourrait qualifier d'urbanisation mentale des comportements, d'aspiration à un autre mode de vie. Le labeur paysan, c'est depuis longtemps fini. Pourtant, bien des agriculteurs vivent, contre leur gré, dans la reproduction de ce modèle. Pour en sortir, de plus en plus d'agriculteurs choisissent de mettre en commun leurs moyens de production. Il y a dans tout cela un élément essentiel qu'il convient de rappeler : on oublie trop souvent que le projet agricole est un projet de vie avant d'être un projet économique. Les facteurs personnels, d'adéquation avec ses envies, sont aussi importants à prendre en considération que les aspects économiques.

La quatrième s'inscrit dans le prolongement de cette remarque. Travailler ensemble, c'est rompre l'isolement. Non seulement la stigmatisation sous le regard des étrangers, mais aussi tout simplement l'isolement entre pairs. Combien d'agriculteurs ne discutent plus avec leurs collègues ? La reconstruction du lien entre pairs dans ces micro-collectifs d'associés devient un véritable enjeu, aussi important que les enjeux économiques. Véronique Lucas l'a d'ailleurs évoqué.

⁸ « Le Contrat territorial d'Exploitation : impasse ou laboratoire ? », François Léger. Inra. Dans le cadre du débat l'Agriculture entre contrats et contrôles, Université d'Eté de l'Innovation rurale, 2002.
<http://www.agrobiosciences.org/article=2199>

Enfin, cinquième et dernière raison, certains regroupements de production vont avoir des effets synergiques et permettre non seulement une plus grande flexibilité agronomique mais aussi une meilleure rentabilité économique et une meilleure incorporation des questions environnementales. Un exemple parmi d'autres, l'association entre exploitations céréalières et activités d'élevage. Dans ce cas, l'objectif est double : bénéficier du retour de matière organique issue des activités d'élevage, vieille recette agronomique remise au goût du jour à l'heure où les sols s'épuisent ; optimiser les productions végétales et diversifier les débouchés. Concrètement, il est plus avantageux pour un céréalier de s'associer avec un éleveur que d'écouler toute sa marchandise sur les marchés. Il peut ainsi sophistiquer ses rotations, ré-introduire des légumineuses et des plantes fourragères qui, sans cela, n'auraient aucune utilité, les marchés pour ce type de ressources étant rares. Finalement, on crée de la flexibilité agronomique par la rediversification des productions non pas au sein d'une mais entre plusieurs exploitations.

Des GAEC aux clusters : ces nouveaux collectifs

Tous ces objectifs se traduisent par l'apparition de formes d'entreprises agricoles nouvelles, collectives dans l'ensemble de leurs dimensions. Vous en trouverez de nombreux exemples dans les travaux conduits par la FNCuma sur ces questions, via notamment la recherche-action menée par Véronique Lucas. Cela va des GAEC à six, sept voire huit associés comme on peut en voir au sein des administrateurs de GAEC et société⁹ jusqu'aux clusters qui associent exploitations individuelles, sociétés civiles laitières, deux ou trois Cuma avec des compétences différentes, voire un atelier de transformation partagé et/ou un magasin de producteurs... Ces agriculteurs ne sont ni des communistes extrémistes, ni des néo-agrobobos. Ce sont des professionnels qui ont fait le choix de s'organiser différemment et qui, chemin faisant, ont finalement créé des systèmes qui ne ressemblent plus à l'entreprise agricole telle qu'on l'a connue jusqu'alors. J'aimerais dire ici un mot de ce que j'appelle les clusters d'exploitation. Il s'agit de sociétés de fait, de regroupements informels qui peuvent se sophistiquer pour aller vers d'autres formes type SCIC - *Société coopérative d'intérêt collectif* – ou des coopératives d'activité¹⁰ qui fédèrent des

professionnels de secteurs d'activité divers. Les SCIC « Bois énergie » en sont l'illustration parfaite. Elles réunissent des agriculteurs, des collectivités locales, des forestiers, autour d'un même objet : la valorisation des bois paysan pour le chauffage collectif.

Le new deal agroécologique

Pour revenir au débat, quels sont les enjeux de ces actions ? J'en distinguerai deux. Primo, dans certains cas, la production de services environnementaux ne peut se faire que dans un contexte collectif. Secundo, assez souvent, les agriculteurs impliqués dans des projets collectifs expriment très clairement une volonté de s'extraire du modèle actuel d'agrandissement-spécialisation. Ils refusent cette voie de développement que nous connaissons tous et partout pour s'engager dans un modèle de développement par agrégation d'activités. Je m'associe avec un céréalier, un maraîcher, etc... Nous sommes très clairement dans une logique de développement horizontal, de développement territorial. C'est un point absolument essentiel qui doit nous interpeller compte-tenu du sujet de ces Controverses.

Quid de l'agroécologie dans tout ça ? De mon point de vue, l'agroécologie est le produit, et non l'origine, de cette entrée dans la dynamique collective. L'enjeu de l'agroécologie n'est pas d'identifier, de valoriser ou de pérenniser les services écosystémiques. Il est, pour reprendre une métaphore utilisée par des agro-écologues américains, de travailler sur le métabolisme des agrosystèmes - autrement dit les cycles de matière, d'énergie -, et sur son système immunitaire, comprenez les interactions biotiques de l'agroécosystème. Or ces interactions surviennent dans la parcelle, mais aussi entre la parcelle et la haie, la bande enherbée, le bois qui est à proximité, le bord de route, le jardin du voisin.... Qu'est-ce que cela signifie ? Que nous devons impérativement développer une pensée écologique-systémique. Le propre de celle-ci est justement de penser les choses globalement, non plus à l'échelle de la parcelle et de l'acte technique, mais d'un système technique coordonné dans un paysage. Cette agroécologie-là va bien plus loin que la maîtrise des externalités ; elle procède d'une réinvention des modes de production agricole, d'une intégration de ceux-ci dans les écosystèmes. Elle exige de fait une rupture paradigmatique majeure.

⁹ Antenne de la FNSEA dédiée aux sociétés et au GAEC.
<http://www.gaecetsocietes.org/index.php?page=18>

¹⁰ http://www.alternatives-economiques.fr/les-cooperatives-d-activites-et-d-emploi_fr_art_350_27917.html

Au même titre que l'activité des vers de terre

Ces nouveaux collectifs opèrent-ils cette rupture ? Je le crois. Parce qu'ils changent de taille. Parce qu'ils modifient leur champ d'action, qu'ils quittent la sphère strictement agricole ou le périmètre de l'exploitation pour investir d'autres espaces. Parce qu'ils sont aussi devenus des lieux de dialogue, des lieux de conquête d'une certaine autonomie dans la décision technique. Pour toutes ces raisons, ils sont en capacité de penser leurs actions sur des échelles pertinentes au regard des fonctionnalités écologiques des agrosystèmes.

Je terminerai par une remarque. Nous parlons souvent d'agroécosystème sans prendre le temps de préciser ce qu'on entend par là. C'est un écosystème, certes. Mais il a pour particularité d'être habité par des humains. Humains qui s'interrogent sur les dimensions sociales, économiques ou culturelles de ces espaces. Une précision s'impose : ces humains

sont partie prenante de l'écosystème. Ceci signifie qu'ils ne sont pas des utilisateurs de services écosystémiques mais des éléments de cet agrosystème. Dès lors, les facteurs humains deviennent des facteurs écologiques. Des questions telles que le travail, l'accès au marché, les conditions sociales de la vie, la reconnaissance de soi, la dignité, l'identité deviennent des facteurs écologiques et, à cet égard, doivent être pris en compte au même titre que l'activité des vers de terre. Le problème n'est pas de valoriser (et de préserver) des services rendus par des écosystèmes extérieurs aux humains, mais de réintégrer l'humain dans l'écosystème. L'agroécosystème est avant tout un socio-écosystème, ce qui impose aux scientifiques un nouvel effort d'interdisciplinarité élargie autour de cet objet et, au-delà, de reconsidération d'une philosophie de la nature qui, depuis Descartes et bien d'autres avant et après lui, n'avait d'autre objet que d'affirmer la non-naturalité de l'humain comme essence de la nature humaine.

EGALEMENT PUBLIES DANS LE CADRE
DE CES 20EMES CONTROVERSES EUROPEENNES DE MARCIAC //

// **Le mythe de l'égalité des territoires**, par Nubis Pulido, professeur de géographie, Université de Merida (Venezuela). http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3893

// **Des fractures territoriales en débat**, par Daniel Behar, géographe, Professeur à l'institut d'urbanisme de Paris. http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3884

// **Réseaux : les nouveaux @agriculteurs**. Retours d'expérience de Jean-Luc Boursier, agriculteur et administrateur du réseau Cuma Grand Ouest et Jean-Baptiste Cavalier, coordinateur-animateur du Réseau Reneta. http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3879

// **Les territoires ruraux seront urbains (ou ne seront pas)**, la relecture de Jacques Levy, géographe, grand témoin. http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3891

Retrouver toutes les publications de la Mission Agrobiosciences

Sur son site www.agrobiosciences.org

Et sur Twitter ([@agrobiosciences](https://twitter.com/agrobiosciences)) et Facebook (Mission Agrobiosciences)